SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

S'INFORMER S'INSCRIRE S'ENGAGER

Tout ce qu'il faut savoir sur le SNU

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Le Service national universel (SNU) s'adresse aux jeunes filles et garçons âgés de 15 à 16 ans. Il comporte obligatoirement une phase **de cohésion de deux semaines** et une **mission d'intérêt général de deux semaines également.** Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'**engagement** de **trois mois minimum.**

4 OBJECTIFS

pour être acteur de sa citoyenneté

- **Transmettre** un socle républicain
- **Renforcer** la cohésion nationale
- **Développer** une culture de l'engagement
- **Accompagner** l'insertion sociale et professionnelle

3 ÉTAPES CLÉS

1 Phase de cohésion

- 2 semaines
- dans un département autre que celui d'origine
- l'année qui suit la classe de 3e
- obligatoire

2 Mission d'intérêt général

- 2 semaines
- près de chez soi
- dans les mois qui suivent le séjour de cohésion
- obligatoire

3 Engagement

- 3 mois minimum
- dans le département de son choix
- entre 16 et 25 ans
- facultatif

1 LA PHASE DE COHÉSION

Le SNU offre à chaque jeune l'occasion de découvrir un autre territoire. C'est également une opportunité de vie collective pour lui permettre de créer des liens nouveaux, d'apprendre la vie en communauté, de développer sa culture de l'engagement et ainsi affirmer sa place dans la société.

Toutes vos questions

Où je vais habiter ?

Dans une maisonnée.

Est-ce que les filles et les garçons sont séparés ?

Oui, les dortoirs ne sont pas mixtes.

Qui encadre ?

Des adultes expérimentés dans l'encadrement des adolescents et ayant reçu une formation préalable SNU. Ils seront en charge de la supervision de la vie courante, de l'animation et des conseils de maisonnées. Le centre est dirigé par un directeur, un conseiller éducatif, un conseiller d'encadrement et un gestionnaire.

Tout seul ?

Non, avec 10 personnes de ton âge, venant d'horizons différents.

Je m'habille comment ?

Nous allons te fournir une tenue que tu pourras conserver.

Qui s'occupe des travaux courants du centre ?

Tous les jeunes participent aux services du centre (repas, nettoyage, gestion des déchets ménagers, organisations des activités, etc.).

À quelle heure je dois me lever ?

À 6h30. La journée débute par le lever des couleurs, cérémonie pendant laquelle on lève le drapeau français et chante la Marseillaise. Extinction des feux à 22h30.

Je peux garder mon portable ?

Il est interdit la journée pendant les activités.

Au programme : des activités variées

Des modules collectifs

- initiation au Code de la route
- formation aux premiers secours
- activités sportives et de cohésion
- développement durable et transition écologique
- défense et sécurité nationales
- citoyenneté et institutions nationales et européennes
- connaissance des services publics et accès aux droits

Sous quelle forme ?
Activités pratiques et mises en situation

Des bilans personnels

- bilan de santé
- évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française
- point d'étape sur les compétences (notamment numériques)

À quoi ça sert ?
Détecter d'éventuelles difficultés pour y apporter des solutions

2 LA MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Dès le séjour de cohésion, les missions sont présentées et préparées dans le module Découverte de l'engagement et dans le cadre de la vie quotidienne des maisonnées, au sein desquelles les jeunes peuvent élaborer un projet collectif. Cette préparation peut également s'appuyer sur des forums, organisés pendant le séjour de cohésion, ainsi que sur l'intervention de jeunes bénévoles et volontaires.

Quels domaines ?

Défense et sécurité nationales, environnement et développement durable, solidarité, santé, éducation, culture, sport, développement international, formation en vue d'un engagement volontaire, etc.

Où ?

Associations, corps en uniforme (pompiers, gendarmes, etc.), collectivités territoriales, services publics.

Quand ?

Tout au long de l'année (minimum 84 heures) ou **2 semaines** hors temps scolaire.

Et après ?

La structure d'accueil remettra à l'appelé **un certificat lors d'une cérémonie en préfecture.**

BONUS Un **accès en ligne à des cours de Code de la route et**, au terme de la mission, une première **inscription offerte à l'examen** du Code.

3 L'ENGAGEMENT

À l'issue de sa mission d'intérêt général, chaque volontaire peut s'engager et participer à la création d'une société fraternelle et d'entraide.

POUR QUI ?

Les jeunes de 16 ans à 25 ans.

DURÉE ?

De 3 mois à 1 an.

LES MISSIONS ?

Elles concernent la défense et la sécurité, l'accompagnement des personnes, la préservation du patrimoine ou l'environnement (service civique, sapeur pompier volontaire, réservistes, etc.).